

Pour qui ?

Un “décrocheur” est un jeune qui quitte le secondaire sans obtenir de diplôme (baccalauréat, BEP/CAP).

- Elèves du second degré encore sous obligation scolaire, mais rejetant l’institution scolaire et les apprentissages.
- Elèves en voie de déscolarisation et de désocialisation.
- Elèves qui ont déjà bénéficié de toutes les possibilités de prise en charge prévues au sein de l’établissement.
- Le dispositif ne se substitue pas à l’enseignement adapté ou spécialisé, ni aux mesures prévues pour l’accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Profil : élèves absentéistes, désocialisés, en échec scolaire, présentant des problèmes d’apprentissage, désengagés de la scolarisation, démotivés et/ou présentant des problèmes de comportement.

Calendrier des sessions

Quatre sessions d’environ 7 semaines chacune.

Session	Début de session
1	05/10/2020
2	07/12/2020
3	08/02/2021
4	12/04/2021

Pourquoi ?

- Aider l’élève à se réinvestir dans les apprentissages.
- Le réinsérer dans un parcours de formation générale, professionnelle ou technique
- Favoriser l’acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

FORMATION	Horaires
Français	3h30
Méthodologie/bilan	1h30
Mathématiques	1h30
Histoire-Géo	2h
Anglais	2h
EPS	3h45
EMC/éducation à l’information	1h30
Arts plastiques/Educ à l’environ	1h30
Atelier communication	2h
TICE : diaporama	0h30
Parcours avenir	1h30
Atelier citoyenneté	1h15
Musique	0h30
Sécurité routière	1h
Projet (BD, cuisine, lecture)	
Total maximum	24h

Comment ?

Par une prise en charge en petits effectifs pour une session de 7 semaines.

Par la mise en œuvre d’un projet pédagogique et éducatif

- Pédagogie différenciée au sein du groupe
- Mise en place de projets pédagogiques motivants. Avec alternance entre des activités d’enseignement et des activités éducatives de groupe nécessaires à la resocialisation.
- Parcours individualisés qui peuvent proposer une découverte du monde du travail
- Emploi du temps évolutif, adapté cas par cas
- Suivi individualisé et projet de l’élève construit en collaboration avec les familles, l’établissement d’origine et les partenaires.

Projets 2020-2021

- Bande-dessinée rencontre avec l’auteur session 1
- Lecture « De la plume à l’oreille » rencontre avec l’auteur session 3
- Découverte des métiers de l’alimentation sessions 2 & 4
- Je prépare mon orientation
- Je me prépare à être un adulte autonome et un citoyen
- Emission radiophonique « MosaïqueFM »

Procédure

- **Repérage de l'élève** en difficulté et transmission d'un dossier au dispositif relais par l'équipe pédagogique du collège ou par les travailleurs sociaux qui le suivent.
- **Accord de l'élève et consentement** des parents ou du représentant légal
- **Entretien dans la classe relais** avec l'élève et sa famille ou son représentant légal
- **Analyse du dossier** par la commission de bassin avec présence obligatoire d'un représentant du collège d'origine.
- **Admission en dispositif relais** ou **proposition d'affectation dans une autre structure.**
- **Fréquentation de la classe relais** pour 7 semaines
- **Réintégration** dans le système scolaire courant ou orientation avec accompagnement et suivi.
- **L'inspecteur d'académie** prend la décision en dernier ressort pour l'admission comme pour la sortie.

Informations pratiques



Adresse : 369 rue Aristide BRIAND
Résidence Le Paradis D
83600 FREJUS

Téléphone : 04. 94. 51. 62. 09

Mail : dispositifrelais.bassin-frejus@ac-nice.fr

Site internet : <http://www.dispositif-relais.fr/>

Classe relais
Fréjus - St Raphaël
2020-2021



Les collégiens qui semblent se diriger vers une sortie du système scolaire sans qualification, peuvent être accueillis temporairement en classe relais. Ils seront aidés à reprendre pied et à se relancer pour rejoindre le système scolaire ordinaire.